

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations**  
**du Comité Syndical du Syndicat Mixte**  
**du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération**

**Séance du 6 janvier 2025**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 14h à Grand Besançon Métropole (salle Bartholdi) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 54

Cette réunion fait suite à la réunion du 17 décembre 2024 qui n'a pas pu se réunir faute de quorum.

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4,

La séance est ouverte à 14h00 et levée à 14h15

**Etaient présents au Grand Besançon Métropole :**

**Grand Besançon Métropole** : Frédérique BAEHR, Catherine BARTHELET, Claude GRESSET-BOURGEOIS, Olivier GRIMAITRE, Christian MAGNIN-FEYSOT, Jean-Paul MICHAUD, Gérard MONNIEN, Françoise PRESSE, Benoît VUILLEMIN.

**Etaient excusés :**

**Communauté de communes du Val Marnaysien** : Vincent BALLOT, Thierry MALESIEUX - **Grand Besançon Métropole** : Lorine GAGLILOLO, Daniel PARIS.

**Etaient absents :**

**Communauté de communes du Val Marnaysien** : Didier AUBRY, Christophe DOBRO, Gérard CREUX, Martial DARDELIN, Geneviève MAILLET-GUY, Laurent SAUVIN - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Florent BAILLY, Lucie BERNARD, Kévin BERTAGNOLI, Alain BLESSEMAILLE, Nicolas BODIN, Nathalie BOUVET, Jean-Michel CAYUELA, Philippe CHANEY, Sébastien COUDRY, Benoît CYPRIANI, Karine DENIS-LAMIT, Ludovic FAGAUT, Sadia GHARET, Yves GUYEN, Jean-Pierre JANNIN, Eloy JARAMAGO, Jean-Marc JOUFFROY, Jacques KRIEGER, Aurélien LAROPPE, Damien LEGAIN, Martine LEOTARD, Valérie MAILLARD, Laurence MULOT, Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Philippe PERNOT, Anthony POULIN, Franck RACLOT, Pascal ROUTHIER, Jean SIMONDON, Claude VARET, Nathan SOURISSEAU, Fabrice TAILLARD, Marie ZEHAF.

**Secrétaire de séance : Gérard MONNIEN**

## Contrat Territoires en action (TEA) 3<sup>ème</sup> Comité de programmation

**Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Vice-Président**

	Date	Avis
Bureau	29/11/2024	Favorable
Comité syndical	06/01/2025	Favorable

### 1 - Rappel du contexte

Le 13 septembre 2023, La Région Bourgogne Franche-Comté, le SMSCoT Cœur Franche-Comté, ses collectivités membres ainsi que la Ville de Besançon ont signé le contrat « Territoires en action » (TEA) pour la période 2022-2026.

Pour mémoire, le contrat s'organise en deux volets :

- Un volet métropolitain destiné à soutenir les projets liés aux fonctions métropolitaines de Besançon. Il est doté d'un montant maximal de 13 129 897 € affectés à 14 projets adoptés en Comité syndical du 3 juillet 2023,
- Un volet territorial « socle » à l'échelle du SCoT, doté d'une enveloppe de 4 254 784 €. Contrairement au volet métropolitain, il ne comporte pas de projets pré-définis lors de la signature du contrat. Des comités de programmation ont pour objet d'entériner les projets éligibles au programme.

Plusieurs règles guident la programmation du volet territorial. Les projets doivent :

1. Répondre aux critères d'éco-conditionnalité fixés par la Région,
2. S'inscrire dans les axes pré-définis :
  - Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique (1 276 435 €),
  - Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de service à la population (1 957 201 €),
  - Favoriser les mobilités durables du quotidien (850 957 €),
  - Faciliter l'accès à la santé pour tous (4 % de l'enveloppe, soit 170 191 €), fléché exclusivement pour la CCVM.
3. Respecter la répartition entre GBM et la CCVM :
  - 3 829 306 € (90 %) pour le soutien des projets du territoire de GBM
  - 425 478 € (10 %) pour le soutien des projets du territoire de la CCVM.
4. S'agissant des projets de GBM, afin de garantir une répartition cohérente et équilibrée des financements et un effet levier sur les opérations, un taux d'intervention régional maximum de 30 % sur chaque axe a été fixé, adossé à un plafond de subvention de 400 K€.

Le Syndicat Mixte est sollicité pour rendre un avis sur chaque projet sollicitant son inscription dans un comité de programmation.

Par délibération en date du 7 février 2024, le SMSCoT a défini les critères lui permettant de rendre son avis sur les projets sollicitant le volet territorial du contrat TEA. Il est attendu :

1. Que le projet présente une dimension supra communale

2. Qu'il s'inscrive dans un ou plusieurs objectifs du PAS débattu
3. Qu'il privilégie des projets porteurs de développement local, complémentaires du contrat métropolitain qui lui est principalement centré sur la ville de Besançon.

## 2 - Etat d'avancement du programme

19 septembre 2023 : 7 projets programmés consommant 24,7% de l'enveloppe.

17 juillet 2024 : 5 projets programmés, consommant 27% de l'enveloppe.

Le tableau joint fait état des consommations du contrat.

## 3 - Proposition d'avis du SMSCoT sur les projets présentés

4 nouveaux projets seront présentés au Comité de Programmation qui devrait se réunir début 2025. Les fiches de programmation sont jointes.

Projets Communaux	Avis proposé
<p><b>Cussey sur l'Ognon :</b></p> <p>Le projet consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La réhabilitation de l'ancien presbytère en 4 logements conventionnés, du T1 au T4 (310 m<sup>2</sup>)</li> <li>➤ La rénovation fonctionnelle et thermique de la salle DOJO Roland Boisson (155 m<sup>2</sup>)</li> <li>➤ L'aménagement des espaces extérieurs</li> <li>➤ La création d'un réseau de chaleur technique avec une chaufferie bois pour alimenter des bâtiments communaux (80 m<sup>2</sup>)</li> </ul>	<p>Le projet s'inscrit dans les objectifs du projet du SCoT en contribuant aux attendus suivants :</p> <p>2. Développer une offre diversifiée de logements pour répondre aux besoins des populations</p> <p>14. Développer une offre de logements qui s'appuie sur les potentiels existants</p> <p>16. Promouvoir l'architecture et la fonctionnalité des bâtiments</p> <p>19. Anticiper le besoin d'équipements et de services en fonction des nouvelles demandes sociales</p> <p>46. Intégrer la production d'énergie verte pour l'autoconsommation ou la redistribution</p> <p>Ce projet concourt à renforcer la centralité de village par l'accueil de logements et d'équipements de proximité, évitant ainsi la dispersion de l'urbanisation qui fragilise ces mêmes centralités. Le projet participe à la consolidation de l'offre sportive du bassin de Devecey.</p>
<p><b>Montfaucon :</b></p> <p>Le projet consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rénovation énergétique et réaménagement de la salle d'Accueil sur ses deux niveaux,</li> <li>➤ Création d'un espace périscolaire dédié et d'une bibliothèque</li> <li>➤ Réaménagement des espaces extérieurs : salle polyvalente (rez-de-chaussée) et vestiaires sportifs (rez-de-jardin)</li> </ul>	<p>Le projet contribue aux attendus suivants :</p> <p>19. Anticiper le besoin d'équipements et de services en fonction des nouvelles demandes sociales</p> <p>Obj 6. Remettre les commerces et services au plus près des habitants</p> <p>Obj 13. Réduire les émissions de carbone dans le parc immobilier</p> <p>Ce projet s'axe également dans la lutte contre l'étalement urbain et la dispersion de l'urbanisation qui fragilise les centralités communales.</p>

<p><b>Montferrand-le-Château :</b></p> <p>Le projet consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Transformer le rez-de-chaussée haut de l'ancienne école en une nouvelle mairie avec sa salle du conseil (423 m<sup>2</sup>) et un EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant) de 250 m<sup>2</sup></li> <li>➤ Transformer le rez-de-chaussée bas en un espace multi-activités (416 m<sup>2</sup>)</li> </ul>	<p>Le projet s'inscrit dans les objectifs du projet du SCoT en contribuant aux attendus suivants :</p> <p>18. Optimiser la polyvalence des usages par la mutualisation des équipements et des services</p> <p>Obj 6. Remettre les commerces et services au plus près des habitants</p> <p>Le projet du SCoT prône un accès facilité aux besoins quotidiens (équipements, commerces, services, culture, loisirs, éducation...) en centralité de village dans une proximité facilitant la pratique des modes actifs, ce que cette mixité de fonctions sous-tend.</p> <p>Le projet de la commune est également réalisé au sein d'un bâtiment existant (l'ancienne école maternelle) et donc sans extension, concourant à répondre à l'attendu 9 du PAS qui est de réduire l'artificialisation des sols en évitant l'étalement urbain dans un cadre de solidarités et de respect des spécificités des territoires.</p>
<p><b>Vaire :</b></p> <p>Le projet consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'extension de la salle polyvalente pour s'adapter à l'évolution des besoins et des usages, avec la création d'une médiathèque</li> <li>➤ La rénovation environnementale du bâtiment, portant sur l'amélioration de son enveloppe thermique, son efficacité énergétique mais aussi sur la qualité de l'air intérieur.</li> </ul>	<p>Le projet de la commune s'inscrit dans les objectifs du PAS en contribuant aux attendus suivants :</p> <p>18. Optimiser la polyvalence des usages par la mutualisation des équipements et des services</p> <p>19. Anticiper le besoin d'équipements et de services en fonction des nouvelles demandes sociales</p> <p>Obj 13. Réduire les émissions de carbone dans le parc immobilier, notamment avec l'utilisation de matériaux bio-sourcés</p>

**A l'unanimité, le Comité syndical valide les avis proposés sur les projets présentés.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Le Président

